

Les soutiens à domicile

Les aidants témoignent

"Moi, je prends ma mère chez moi quinze jours par mois mais j'habite loin, à 800 kms, et elle n'est pas toujours très contente parce que ce n'est plus son milieu habituel, elle ne retrouve plus ses repères. L'autre moitié du mois, elle reste chez elle mais comme elle a la maladie d'Alzheimer, c'est vital pour moi de savoir qu'il y a des professionnels qui passent plusieurs fois par jour pour lui faire son ménage, surveiller qu'elle prenne bien son traitement, voir si elle n'est pas tombée ou si elle n'a pas laissé le gaz ouvert. Ils sont comme mes yeux et mes oreilles, il faut que je puisse totalement me reposer sur eux, leur faire totalement confiance, pouvoir les joindre à tout moment".

"Mon mari, il adorait jouer aux échecs. Depuis qu'il a cette maladie qui a commencé quand il avait un peu plus de 50 ans, il ne peut pas sortir. Moi je voudrais trouver des gens qui puissent venir jouer avec lui, le stimuler intellectuellement".

"Je n'ai pas besoin que quelqu'un vienne faire mon ménage, je suis capable de le faire. Je préférerais que mon fils qui est handicapé mental soit accompagné pour aller par exemple voir un film, faire une activité à l'extérieur parce qu'il n'a pas d'amis en dehors de son établissement et lorsqu'il est chez nous, il s'ennuie".

Présentation : des aides humaines professionnelles et des aides techniques.

Il existe de nombreux services et intervenants qui peuvent proposer des aides professionnelles au domicile de personnes en situation de handicap (enfants, adultes), ou au domicile de personnes âgées en perte d'autonomie. Il peut s'agir d'aides proposées par des services infirmiers (les SSIAD), des orthophonistes, des kinésithérapeutes, des travailleurs sociaux (SAVS, SAMSAH), des éducateurs, des enseignants, des psychologues (SESSAD), des ergothérapeutes, des conseillers en gérontologie, des auxiliaires de vie sociale, des aides ménagères...

Les interventions humaines à domicile se font en journée mais sont possibles parfois aussi **la nuit**, à travers des gardes de nuit, ou des gardes itinérantes par exemple.

Ces aidants professionnels apportent donc un soutien direct important aux personnes âgées ou en situation de handicap, mais également aux aidants familiaux (que ces derniers soient proches ou éloignés géographiquement de la personne aidée), car ils les rassurent par leur présence auprès de la personne aidée, leurs compétences, la veille et la protection qu'ils peuvent apporter.

Mais le soutien humain à domicile est souvent apporté aussi (et parfois seulement) par un ou plusieurs aidants proches (donc par un ou plusieurs aidant(s) familial(aux)). **Dans certaines circonstances, des**

aidants peuvent être dédommagés ou salariés au regard de leur temps de présence et d'accompagnement (Pour en savoir plus sur cette question, cliquez [ici](#)).

Il existe enfin des aides techniques (conseils en adaptation du logement, travaux d'aménagements, matériel adapté, domotisation, téléassistance) pour aménager et sécuriser le cadre de vie de la personne en situation de handicap ou âgée et en perte d'autonomie.

Financer ces aides :

Les actes de soins au domicile qui sont prescrits par les médecins sont pris en charge, pour leur majorité, à 100% par la sécurité sociale.

Pour contribuer au financement des aides humaines (hors services de santé), y compris pour dédommager ou salarier un aidant familial et pour financer des aides techniques ou des aménagements, des soutiens financiers existent. Ils sont versés au bénéfice des personnes handicapées ou âgées et en perte d'autonomie en fonction de leur niveau de handicap ou de perte d'autonomie notamment. Les principaux soutiens financiers sont :

- La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) pour enfants ou adultes en situation de handicap (qui répondent aux critères d'attribution),
- L'APA (L'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie) pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie (qui répondent aux critères d'attribution).

Pour en savoir plus sur ces aides financières, il est conseillé de consulter la rubrique [soutiens financiers](#) de ce site.

Pour aider les familles et en particulier les aidants à mettre en place les aides nécessaires, des professionnels sociaux apportent **un accompagnement administratif et social global**, notamment par le biais :

- Des Pôles Gériatologiques du Conseil Départemental. Cliquez [ici](#) pour trouver en trouvez un près de chez vous.
- La Clé des Aînés (pour les retraités mulhousiens) - 41, avenue du Président Kennedy - 68100 Mulhouse - 03.89.33.79.29 -
- De la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), 125 B Avenue d'Alsace, 68000 COLMAR, 03 89 30 68 10
- Des organismes et services sociaux ou médicaux.

Pour simplifier le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile, ont été mis en place les MAIA **Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie**. Consulter la page "MAIA" [ici](#)

Pour en savoir plus, cliquez sur les aides qui vous intéressent

- Les aides humaines à domicile
- Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- L'accompagnement administratif et social des aidants familiaux
- Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Les aides ménagères à domicile
- Les auxiliaires de vie sociale
- La présence de nuit
- Le portage des repas
- La Téléassistance
- Les Equipes Mobiles Alzheimer, Equipes Spécialisées Alzheimer
- Les conseils sur l'aménagement du domicile